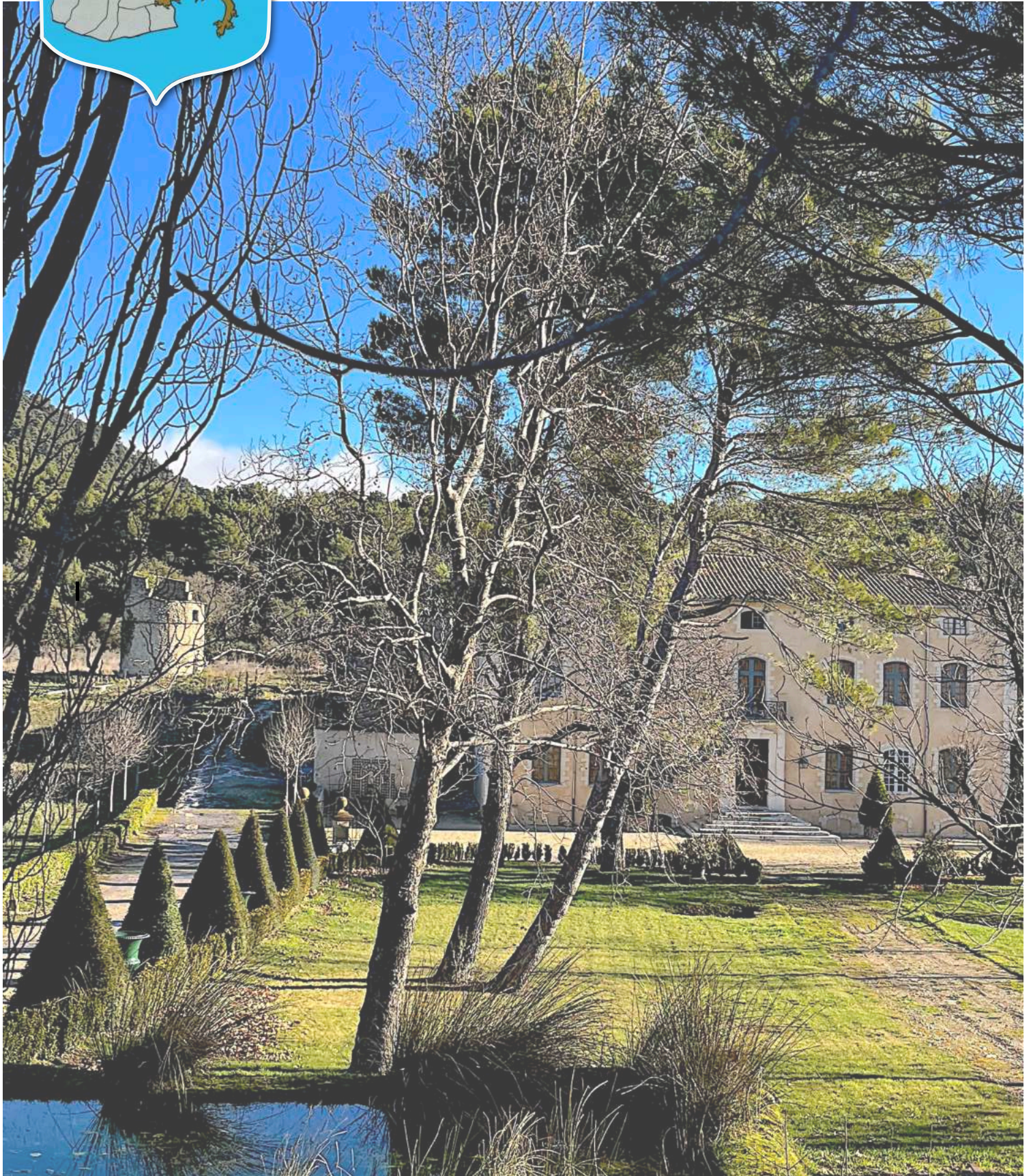




Bulletin d'information municipal

Février 2026

Vitrolles-en-Luberon



Mairie : 13 rue de la mairie
84240 Vitrolles-en-Luberon

tél. 04 90 77 82 01
mairie@vitrolles-en-luberon.fr

Communes de
- 1 000
habitants

**Le mode
de scrutin évolue**



**Je vote pour une liste paritaire en choisissant
un bulletin de vote.**

ATTENTION

Je ne peux plus
AJOUTER
un ou plusieurs
noms

Je ne peux plus
MODIFIER
l'ordre des noms
sur la liste

Je ne peux plus
RAYER
un ou plusieurs
noms



SINON MON BULLETIN SERA

NUL



Faites votre procuration en ligne :
Simple, rapide, moderne
<https://www.maprocuration.gouv.fr>



Les gendarmes du Pays d'Aigues viennent à vous :
**Point écoute les lundis des semaines paires
à Vitrolles-en-Luberon**
Prochains rdv les **02, 16 & 30 mars**
entre 9h et 12h en mairie.

*Mesdames, Messieurs,
Chers Concitoyens,*

Notre village est petit par la taille, mais grand par l'énergie, la solidarité et l'attachement que nous lui portons.

Ici, chacun compte, chaque geste a du sens, et la vie communale se construit au quotidien grâce à vous tous.

Avec le conseil municipal, nous œuvrons pour préserver ce qui fait l'âme de notre commune tout en la faisant avancer, pas à pas, de manière responsable et réaliste : du concret, de l'écoute et de la proximité.



Comme je vous l'ai dit dans les précédents bulletins, les projets se sont structurés autour de l'intérêt collectif, avec comme fil conducteur les valeurs de partage et de bien commun.

Notre petite collectivité va retrouver un lieu convivial, favorisant le lien social lorsque le bistrot ouvrira au mois de juin prochain.

La salle de l'ancienne école avec sa cour ombragée peut désormais être louée, selon le règlement approuvé en conseil municipal, pour des manifestations et activités par les associations et les personnes privées, la salle étant maintenant classée comme ERP (établissement recevant du public).

La salle du Moulin, après des travaux de mise aux normes actuelles, création d'une sortie de secours et de toilettes PMR, pourra également remplir les mêmes fonctions dans le courant de cette année.

*Merci de votre confiance, de votre engagement et de votre présence lors des moments qui font vivre notre village.
Continuons ensemble, simplement et efficacement.*

Nous rentrons en période électorale, période des bilans. Un regard dans le rétroviseur permet d'analyser les diverses situations passées, et de se projeter dans l'avenir.

*Connaître l'histoire autorise d'inventer un avenir meilleur.
Anatole FRANCE nous a laissé cette belle réflexion :
« Ce n'est qu'avec le passé qu'on construit l'avenir. »*

Je vous souhaite pour l'année 2026, à tous santé et bonheur.

Alain de Villebonne
Maire de Vitrolles-en-Luberon



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

en porte à porte
à Vitrolles-en-Luberon
tous les **mardis**

Inscription obligatoire

COTELUB : **04 90 07 48 12**

9h-12h et 14h-17h www.cotelub.fr

COTELUB compte sur votre civisme pour respecter les consignes et le travail difficile des agents qui restent à votre service dans la mission de propreté.



MONOXYDE DE CARBONE = DANGER !

C'est un gaz dangereux qui peut tuer.

Attention ! Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours



18 (Pompiers)

15 (Samu)

114 (Personnes sourdes et malentendantes)

04 42 51 07 30 Pôle Méd Peyrolles 7/7 de 9h à 22h
route du plan - Centre Cial Les Rivaux - 13860 Peyrolles en Provence



Pour consulter les établissements de santé autour de Vitrolles-en-Lubéron (spécialités, horaires, tarifs...) : www.indexsante.fr



ANIMAUX ERRANTS :

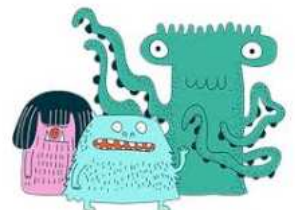
Vous pouvez les adopter,
ou contacter la SPA :

0891 150 410 ou

04 42 90 57 50

qui pourra donner ses instructions.

aixenprovence@la-spa.fr



Les distributeurs CANISACS récemment installés contribuent à la propreté du village.
Merci aux utilisateurs !



Notre secrétaire de mairie Céline Andrieu vous accueille en mairie les lundis et jeudis matin de 9h à 12h
Sur RDV: le jeudi de 14h à 16h

Le maire Alain De Villebonne vous reçoit en mairie les lundis et jeudis de 11h à 12h
tél : **04 90 77 82 01**
courriel : **mairie@vitrolles-en-luberon.fr**



site internet : **www.vitrolles-en-luberon.fr**



Des nouvelles et alertes sont diffusées sur l'**application IntraMuros** de la commune, à télécharger sur **www.intramuros.org**
Les activités culturelles et associatives du village sont signalées sur les panneaux d'informations situés à côté des containers.



IntraMuros offre aussi aux vitrollains la possibilité de faire en ligne des signalements à la mairie sur des points concernant la commune, et une **boîte à idées** !



Vitrolles-en-Luberon a sa page FaceBook



Service.Public.fr le site officiel de l'administration française vous informe et vous guide dans vos démarches administratives.



Règlement Municipal du Cimetière Communal



ETAT-CIVIL

Décès le 23 janvier 2026 de **Madame Eveline Pâquerette ISELLA**

Le Maire et le Conseil Municipal présentent toutes leurs Condoléances à la famille et aux proches.



INAUGURATION



Samedi 24 janvier, lors des traditionnels vœux de la municipalité, le maire Alain de Villebonne a inauguré la salle rénovée de l'ancienne école et sa nouvelle extension de stockage, en présence de Dominique Santoni, présidente du département, d'Eric Pierrat, sous-préfet d'Apt, de Bénédicte Martin, vice-présidente de la Région Sud, du président de notre communauté de communes COTELUB Robert Tchobdrenovitch, des conseillers départementaux Noëlle Trinquier et Jean-François Lovisolo, de nombreux élus du canton et des habitants de Vitrolles-en-Luberon.

"C'est avec une émotion toute particulière que j'inaugure cette salle aujourd'hui, car, il y a plus de 60 ans, je franchissais cette porte non pas en tant que maire mais en tant que dernier élève de cette école", a indiqué Alain de Villebonne dans un discours émaillé d'anecdotes et de souvenirs.

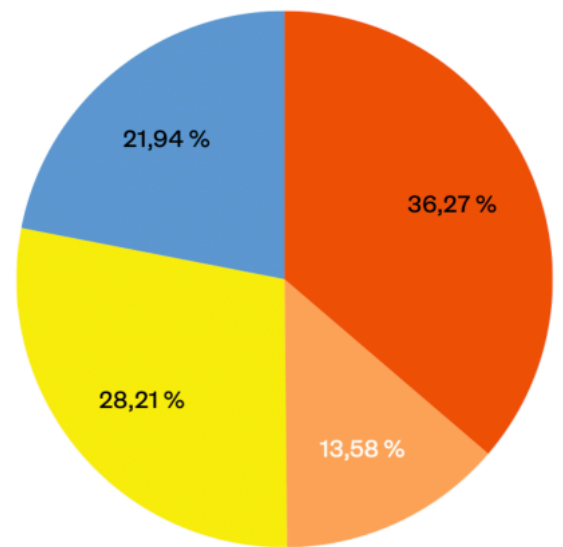
Avec cette réhabilitation d'un montant total de 129 000 € (financé à près de 80% par des fonds du Département et de l'État), la municipalité souhaite impulser une nouvelle vie à ce lieu patrimonial, au service des habitants et des associations. "L'année écoulée n'a pas été simple, a-t-il conclu, et pour ceux qui ont traversé des épreuves, je veux dire ici notre solidarité."



ANCIENNE ÉCOLE



BUDGET Réhabilitation et extension de l'ancienne école



● Département 2020-2022 ● Département 2023-2025
● État ● Part commune

Montants		%
€ 46800,00	Département 2020-2022	36,27 %
€ 17528,00	Département 2023-2025	13,58 %
€ 36400,00	État	28,21 %
€ 28312,00	Part commune	21,94 %
€ 129040,00	TOTAL	100 %



LE COIN DU GÎTE COMMUNAL ...

Suite à l'engagement unanime de l'équipe municipale lors de la campagne électorale de 2020, la commune a sollicité dès 2021 le CAUE 84 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour une estimation du projet de réhabilitation de notre gîte communal.

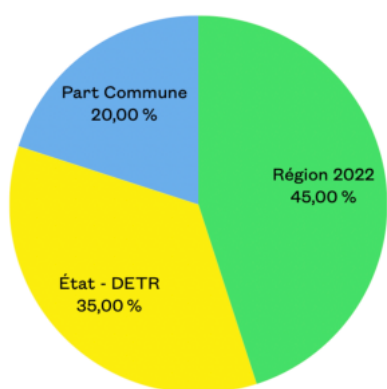
Afin de favoriser l'installation d'un exploitant il a été décidé, après une étude de rentabilité, d'associer une activité de type Bistrot de Pays au gîte communal pour assurer sa pérennité.

Ce lieu a vocation à créer aussi du lien social au cœur du village, et contribuera à l'attractivité et à la vitalité de Vitrolles-en-Luberon.

L'ensemble de ce projet a été estimé par le CAUE à 248 000€ HT en 2022.

L'État a accepté de le financer à hauteur de 35 % de cette somme, soit 86 800€

La réponse de la Région Sud pour 45% soit 111 600€ nous est parvenue seulement en 2023, soit un financement cumulé de 80%, ce qui nous donne ce joli tableau :



● Région 2022 ● État - DETR ● Part Commune

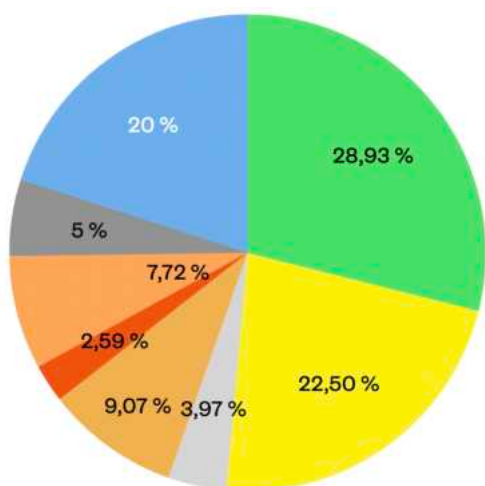
Montants	%
€ 111600,00 Région 2022	45 %
€ 86800,00 État - DETR	35 %
€ 49600,00 Part Commune	20 %
€ 248000,00 TOTAL	100 %

Cette réponse nous a permis de sélectionner sereinement l'équipe de maîtrise d'œuvre et de recruter un coordinateur de projet, TRiViA conseil, pour lancer les différents marchés publics du projet.

Mais la maîtrise d'œuvre, VAST architecture, a alors estimé les travaux actualisés à 386 000€ HT.

Pour tenir ses engagements avec la réalisation du projet, tout en préservant les finances de la commune, le Maire a activement recherché des financements complémentaires.

Avec l'aide de COTELUB, d'autres subventions ont alors été sollicitées et certaines déjà obtenues :



● Région 2022 ● État - DETR ● FNAD
● COTELUB ● Région 2024 ● Département
● ANCT ● Part Commune

Montants	%
€ 111600,00 Région 2022	28,93 %
€ 86800,00 État - DETR	22,50 %
€ 15320,00 FNAD	3,97 %
€ 35000,00 COTELUB	9,07 %
€ 10000,00 Région 2024	2,59 %
€ 29765,54 Département	7,72 %
€ 20000,00 ANCT	5 %
€ 77292,46 Part Commune	20 %
€ 385778,00 TOTAL	100 %

... ET DU BISTROT DE PAYS

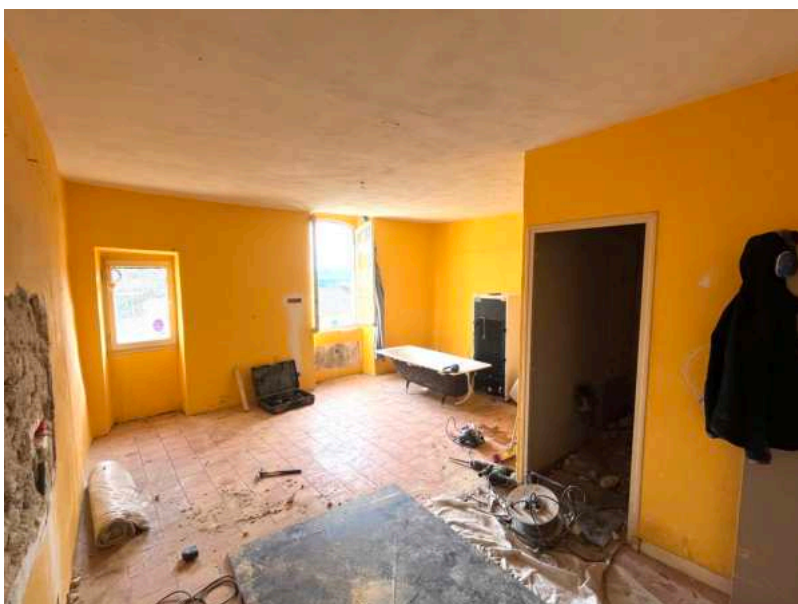


Ce projet, affiné, est financé à 80% par le cumul des multiples subventions. Le reste, la part communale, sera complété par un emprunt, lui même couvert par le loyer du gîte (avec aussi la possibilité d'utiliser la capacité de financement propre de la commune).

Pour tenir les délais prévus et envisager une ouverture en juin pour le début de cette saison, la consultation de recrutement d'un gestionnaire a été lancée et publiée en ce début d'année. Plusieurs personnes ont déjà visité et manifesté leur intérêt pour la gestion/animation de ce lieu de convivialité et de partage à Vitrolles-en-Luberon.

Une commission mixte auditionnera tous les postulants jeudi 19 février, à la suite de quoi le Conseil Municipal délibèrera le 25 février pour le choix d'un candidat.

Aujourd'hui les travaux ont commencé, même si les portes sont fermées des bruits caractéristiques se font entendre à l'intérieur, les travaux de la toiture sont terminés.





CONSTRUIRE OR NOT CONSTRUIRE...

MAIS POURQUOI ?

MAIS OÙ ?

MAIS COMMENT ?

La question de l'urbanisme à la campagne est toujours un point hautement sensible, l'opposition ville / campagne et les très gros enjeux financiers se jouant sur la constructibilité ou non de certains terrains faussant trop souvent une approche sereine et impartiale de l'intérêt commun.

Il est, vous en conviendrez, assez étrange de vouloir préserver jalousement un patrimoine commun mais SAUF pour MON terrain, MA maison, MON hangar, ...

Mais intérêt commun et intérêt particulier ne sont pas forcément opposés, et de nombreux exemples nous démontrent heureusement leur complémentarité : la restauration du patrimoine historique, le développement des services et des communs vont dans le sens de l'intérêt de tous, aussi c'est ce à quoi une municipalité soucieuse du bien vivre de ses administrés s'attache.

Un document local d'urbanisme bien pensé est aujourd'hui un outil de protection au bénéfice de tous.

Vitrolles-en-Luberon, comme toutes les communes de COTELUB, est soumise au nouveau SCoT, le Schéma de Cohérence Territoriale, un document qui a été validé le 20 novembre 2025 par le Conseil Communautaire, et qui impacte maintenant les documents d'urbanisme locaux : ainsi, tous les documents d'urbanisme actuels doivent être réétudiés et éventuellement réécrits à la lumière de ce SCoT.

À Vitrolles-en-Luberon, nous avons fait le choix d'attendre sa validation, nous avons ensuite pris rdv avec le responsable du service d'urbanisme de la préfecture Vaucluse, dont nous dépendons, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, puis nous l'avons accueilli en Mairie pour préciser certains points.

Fort de ces informations, le Conseil Municipal a voté dernièrement une résolution où le lancement des études pour notre document local d'urbanisme et des demandes de subvention indispensables pour le financer a été approuvé.

Vous pouvez consulter le SCoT sur le site internet de COTELUB www.cotelub.fr (quelques centaines de pages quand même...)



Un SCoT qu'est-ce que c'est ?

Un SCoT est un outil de planification et de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire. Il est destiné à servir de cadre de référence pour l'ensemble du territoire, en matière d'habitat, de modes de déplacements, d'attractivité économique, d'environnement et d'organisation de l'espace.

Les schémas de cohérence territoriale ont été instaurés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000.

La loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 (Grenelle II) a donné une nouvelle impulsion au SCoT :

- Instauration de règles visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité
- Lutte contre l'étalement urbain en fixant des objectifs chiffrés.

POUVOIR OU NE PAS POUVOIR... CONSTRUIRE



Un peu d'Histoire.

L'urbanisme, s'il existait avant le mot, n'est entré que tardivement dans la législation.

C'est une loi du 15 juin 1943 qui a généralisé, sous le régime de Vichy, l'exigence d'un permis de construire en France.

Auparavant, le droit de construire n'était encadré que par des textes épars aux champs d'application limités. Un décret du 26 mars 1852 apparaît comme le premier de ces textes. Répondant à des motifs de sécurité et de salubrité publiques, il rend obligatoire l'obtention d'un permis de bâtir pour les constructions donnant sur les rues de Paris et les rues des communes en ayant fait la demande au gouvernement.

Hors de son champ d'application, il n'est pas surprenant de voir la Cour de cassation rappeler à la fin du XIXe siècle, avec fermeté si ce n'est inquiétude, que les maires ne pouvaient instituer un régime d'autorisation de bâtir sur les terrains ne confinant pas à la voie publique. Ce serait, juge-t-elle, porter atteinte au droit de propriété.

Une loi du 15 février 1902, applicable dans les communes de plus de 20 000 habitants, conditionne ensuite la construction des habitations à un permis du maire destiné à vérifier le respect du règlement sanitaire. Et une loi du 13 juillet 1911, bien connue des lecteurs des Grands arrêts de la jurisprudence administrative, modifie l'objet du permis de bâtir du décret de 1852 pour adjoindre à l'intérêt de la sécurité et de la salubrité publiques la «conservation des perspectives monumentales» et «des sites». Le permis de bâtir sert dès lors l'esthétique urbaine, marquant une indéniable extension de l'emprise de la police administrative sur la propriété privée.

La première loi instaurant des plans « d'aménagement, d'embellissement et d'extension » fut la loi Cornudet, votée en 1919, mais dont la proposition avait été présentée et discutée dès 1912. Elle fut modifiée et renforcée par la loi de 1924.

L'inspiration venait du Musée social, qui avait été à l'origine des premières lois en faveur du logement social et qui regroupait des patrons paternalistes, des chrétiens sociaux et des protestants. Ces plans devenaient obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants (à partir de 5 000 si elles étaient en croissance rapide), toutes celles du département de la Seine, les stations balnéaires et autres, les villes artistiques et les villes sinistrées.

L'application de ces lois se heurta au manque de savoir-faire des communes. Le bureau d'urbanisme du département de la Seine établit ces plans pour la plupart des communes du département. Ailleurs, on eut recours aux urbanistes libéraux, la profession commençant à s'organiser autour de la Société française des urbanistes (SFU).

L'article 95 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 généralise finalement le permis de construire au titre de la police de l'urbanisme, en conférant sa délivrance à une autorité de l'État. Les régimes multiples de permis de bâtir et de construire sont ainsi remplacés par un régime unique de permis de construire. On passe de permis spéciaux à un permis général.

La nullité de l'article issu de la législation de Vichy est constatée dans le cadre du rétablissement de la légalité républicaine, par l'ordonnance du 27 octobre 1945 relative au permis de construire qui en reprend cependant, au mot près, les termes : « Quiconque désire entreprendre une construction, à usage d'habitation ou non, doit, au préalable, obtenir un permis de construire ».

Le permis de construire a ainsi transformé une relative liberté de construire, telle que nous la trouvons encore au XVIIIème et XIXème siècles, en un véritable droit de construire venu encadrer la libre construction sur une propriété privée. Sa nature s'est complexifiée ainsi que son contentieux de telle manière que la liberté de construire a été considérablement restreinte de nos jours.



Comprendre le financement des projets communaux

Pourquoi monter des projets subventionnés est une opportunité pour Vitrolles-en-Luberon.

Lorsqu'une commune engage un projet, elle ne le finance pas seule. La loi permet aux collectivités de bénéficier de subventions publiques pouvant aller jusqu'à 80 % du coût total du projet. Ce plafond réglementaire est strictement encadré et garantit une gestion responsable de l'argent public.

Alors, concrètement, cela signifie que pour 100€ investis dans un projet, jusqu'à 80€ proviennent de financements extérieurs : État, Région, Département, ou autres partenaires publics. Ces fonds ne pourraient pas être utilisés ailleurs s'ils ne sont pas mobilisés ici.

Et les 20 % restants ?

Les 20 % à la charge de la commune ne sont pas de l'argent « perdu » ni prélevé dans la poche des habitants.

La commune a une dotation d'investissement, inscrite chaque année au budget communal, et destinée à

- valoriser le patrimoine existant,
- améliorer les équipements publics,
- renforcer l'attractivité du village,
- et préparer l'avenir sans alourdir la fiscalité.

Cette part communale a un effet levier : elle permet de débloquer les 80 % de subventions. Sans elle, le projet ne peut pas voir le jour... et les financements extérieurs sont tout simplement perdus pour la commune et ses habitants.

Un investissement utile

Un projet bien monté, bien financé et bien utilisé

- enrichit la commune, au lieu de l'appauvrir,
- améliore le cadre de vie,
- valorise le patrimoine communal,
- crée des lieux vivants et utiles à tous,
- et renforce durablement les finances locales.

À l'inverse, ne pas investir, c'est laisser passer des opportunités, voir le patrimoine se dégrader et reporter des coûts plus importants sur les générations futures.

Une gestion rigoureuse et maîtrisée

Chaque projet fait l'objet

- d'un montage financier précis,
- d'une recherche active de subventions,
- d'un contrôle strict des dépenses,
- et d'un suivi attentif de son impact pour la commune.

C'est cette méthode, rigoureuse et responsable, qui permet à Vitrolles-en-Luberon de développer des projets valorisants, utiles, en préservant le bien commun, la tranquillité et la qualité de vie pour chaque vitrollaine et chaque vitrollain.



RÉHABILITATION DE L'AGATEL



Si vous avez bien suivi, vous savez que le projet **jardins partagés** essaie depuis plusieurs années de trouver un terrain où planter ses racines.

Ces derniers mois, l'acquisition par la commune d'une parcelle située sous le village, après moult conseils municipaux, négociations, rebondissements et manœuvres d'une opposition farouche à ce projet, a capoté tout près de la ligne d'arrivée.

Mais nous avons déjà obtenu le financement à hauteur de **80%** du coût total de l'acquisition et de l'aménagement paysager de cette parcelle.

Avec le soutien de la Sous-Préfecture, l'État a accepté de réaffecter cette subvention orpheline à la réhabilitation du bâtiment actuellement sans toiture sur la place de l'église, bâtiment désigné par les anciens comme « Garage de l'ancien hôtel » ou « Ancien garage de l'hôtel », voire « Ancien garage de l'ancien hôtel », ici raccourci malicieusement en « **AGATEL** », ou « **ANGLOT** ».

Mais encore une fois il a fallu réagir très vite pour ne pas perdre ces quelques **98 000€**, enchaîner demandes d'avis, de devis, d'études et de dossier ABF, délibération.

Le 6 février, la phase 1 de cette réhabilitation a été approuvée en séance publique par le Conseil Municipal, elle est aujourd'hui lancée.



Des vols ont été dernièrement commis sur la commune.

Nous le déplorons et prenons cela très au sérieux : questionnés, les gendarmes sont partisans de l'installation de caméras connectées aux entrées/sorties du village.

Pour information nous avons reçu le 12 février le représentant de la société de vidéosurveillance Lease Protect, société qui équipe déjà nos villages voisins Grambois et La Bastide des Jourdans, et qui va nous envoyer ses propositions.

Une présentation de leur système a lieu tout début mars à La Bastide des Jourdans.

Certains s'inquiètent légitimement de cette surveillance. Ce système a aussi un coût. Et son efficacité n'est pas toujours évidente.

Tout cela devra bien sûr faire l'objet d'un débat citoyen, espérons qu'il aboutisse à un consensus positif pour chacun.

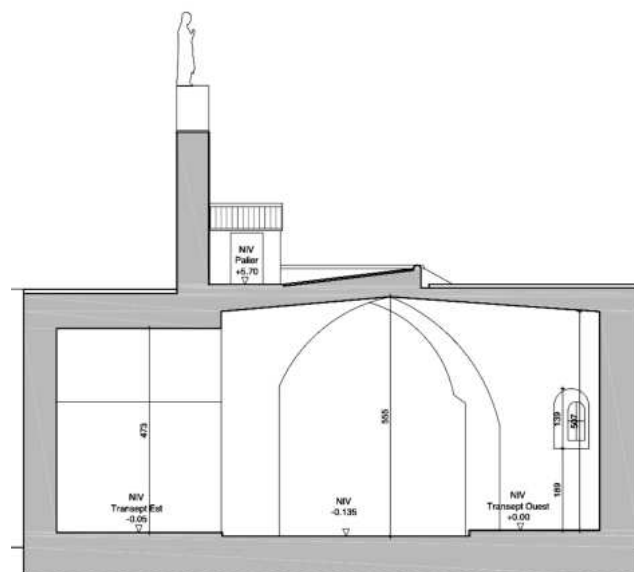
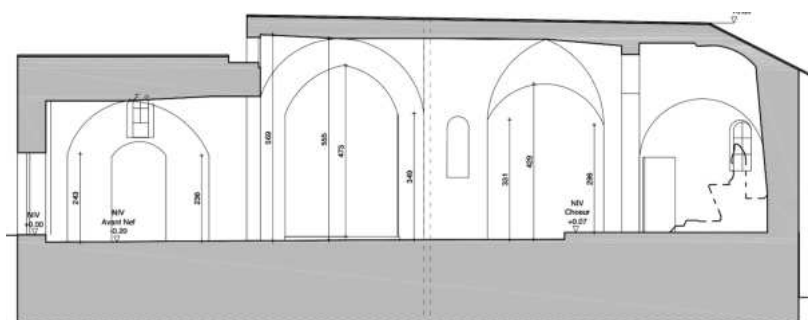


L'amélioration du ramassage scolaire, l'optimisation des trajets, l'aménagement et la sécurisation des arrêts, tout cela fait l'objet d'un dialogue suivi avec les divers responsables, et les choses bougent, dans le bon sens. N'hésitez pas à partager vos idées d'amélioration !



L'aviez-vous vue comme ça ?

L'architecte Thomas MOUGENOT, missionné par la mairie pour établir un diagnostic global de l'église, a d'abord effectué un relevé complet du bâtiment.



Mobilier

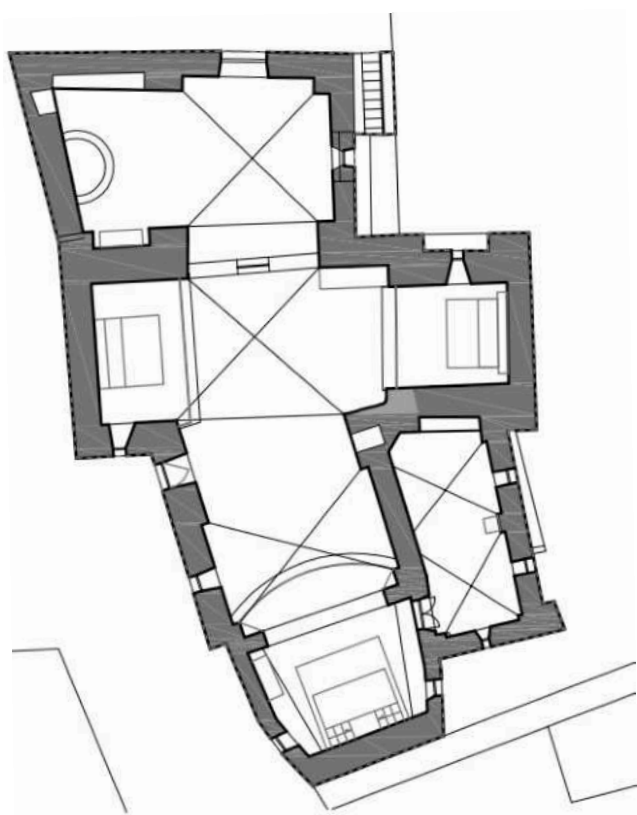
Plusieurs années de démarches, appels et visites ont récemment porté leurs fruits : le dossier de demande de classement du mobilier de l'église, dossier porté par Madame SILVESTRE et défendu par Madame PINTRE devant la commission de classement de la DRAC, a été reçu favorablement.

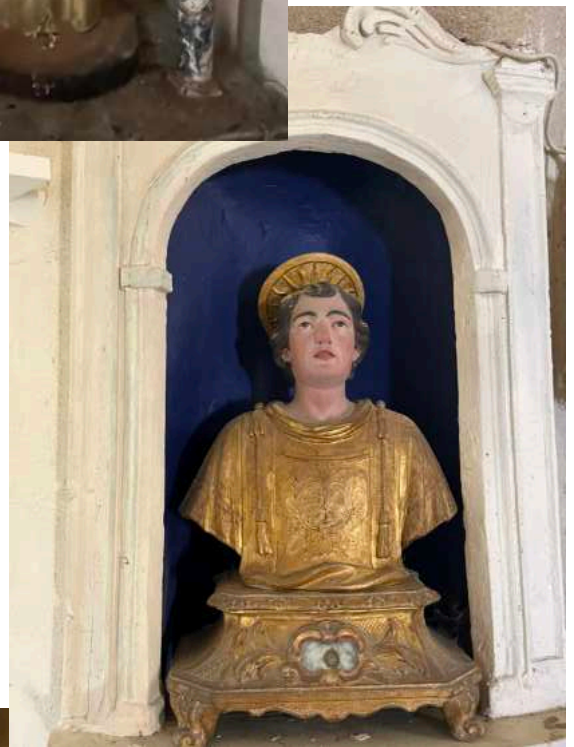
Au terme de ce processus, les objets mobiliers les plus importants de l'église St Étienne sont sous la protection de l'État. Cela va faciliter leur préservation et la prise en charge des restaurations nécessaires.

Nous avons reçu ce 4 février la déléguée départementale de la Fondation du Patrimoine, au sujet de la restauration des statues et des retables dégradés de manière inquiétante par les insectes xylophages.

Le parrainage par la Fondation d'une cagnotte, lancée à l'occasion d'événements (conférences, visites, concerts) viendrait compléter les subventions.

Une démarche similaire, cette fois pour le classement du bâtiment, est souhaitable pour pouvoir bénéficier d'aides plus importantes sur les travaux et de l'expertise des services de l'État dans le domaine des Monuments Historiques.





À Vitrolles en Luberon, la zone d'application des OLD couvre la quasi totalité du territoire communal car celui-ci s'inscrit à plus de 98 % dans le massif du Grand Luberon.

La commune a aujourd'hui son Plan communal de débroussaillage, c'est le résultat d'une démarche engagée avec une mission d'assistance technique confiée à l'ONF.

Les objectifs : limiter l'impact des départs de feu, notamment en bordure des voies de circulation et zones d'activité humaine, limiter le risque de propagation des feux aux espaces naturels, protéger passivement les personnes, les biens en cas de sinistre les menaçant, faciliter l'accessibilité et la lutte contre les incendies aux personnels de secours.



Le débroussaillage doit aussi préserver un développement normal des boisements en place, assurer leur renouvellement ou leur installation là où ils ne sont pas encore constitués, en laissant suffisamment de semis et jeunes arbres, limiter l'impact sur les paysages et l'environnement, notamment par le choix des éléments de végétation conservés.

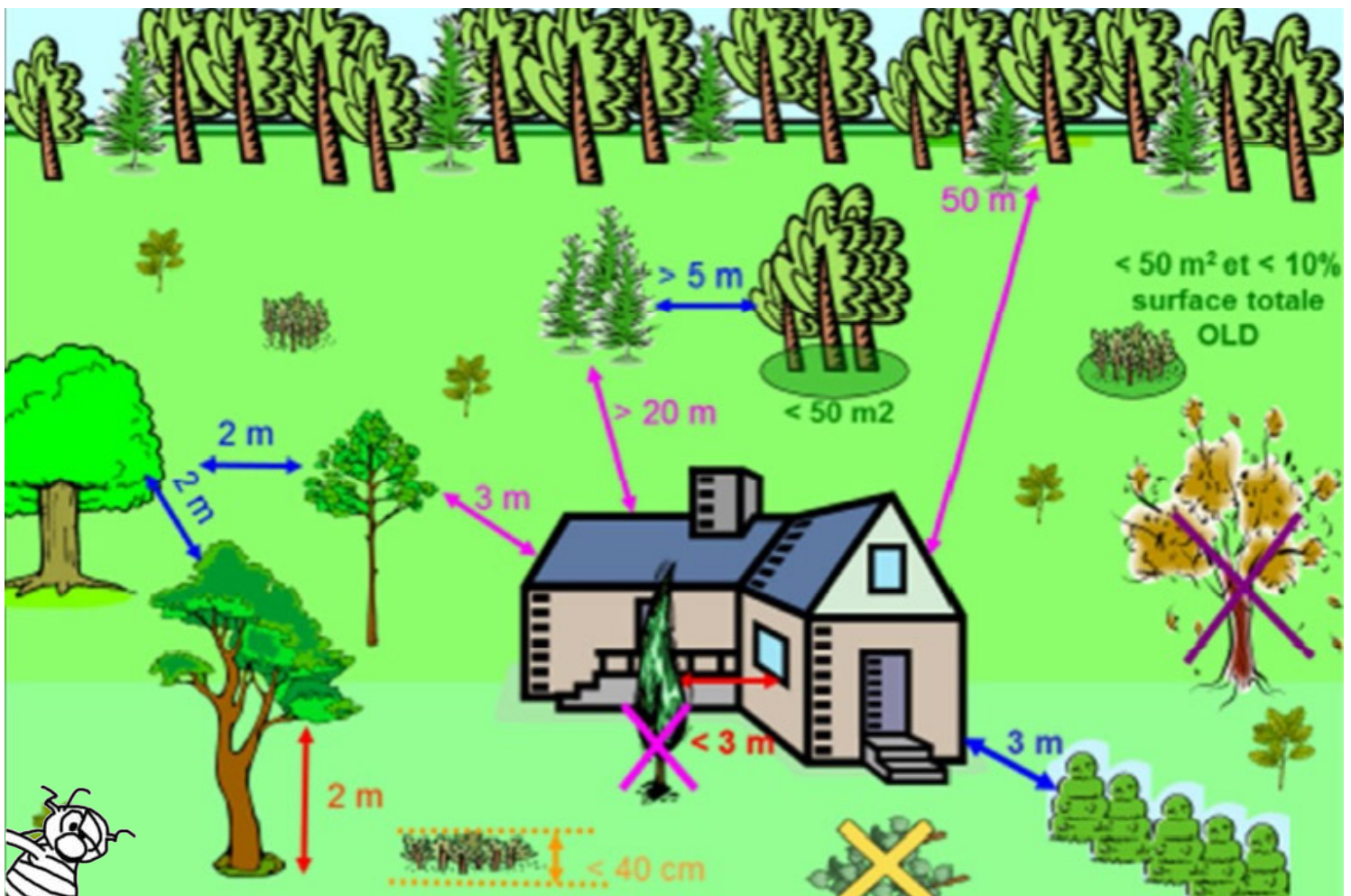
Le débroussaillage ne signifie donc pas une élimination complète de la végétation, mais une rupture suffisante des continuités verticales et horizontales du couvert végétal, afin de limiter l'intensité et la propagation des incendies.

L'équipe de l'ONF mobilisée pour les visites de terrain est composée de techniciens confirmés, disposant de solides connaissances forestières et plus particulièrement en matière de DFCI et maîtrisant les aspects techniques, pratiques et réglementaires relatifs aux OLD.

Le personnel chargé de la visite explicitera les travaux à envisager pour la mise en conformité de la propriété.

Un entretien du débroussaillage est nécessaire, afin de garantir un maintien de l'état débroussaillé.

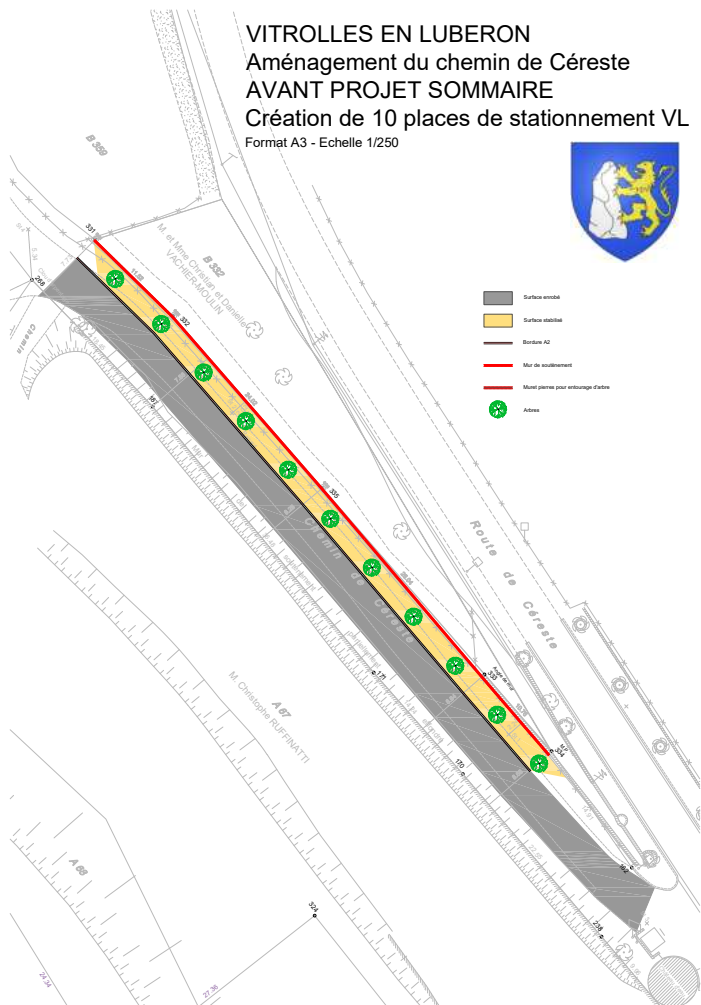
Remercions les propriétaires qui s'investissent dans cette démarche : ils contribuent par leur action individuelle à la protection collective de notre territoire.



VITROLLES EN LUBERON
Aménagement du chemin de Céreste
AVANT PROJET SOMMAIRE
Création de 10 places de stationnement VL
Format A3 - Echelle 1/250



- Surface ementa
- Surface stabilis
- Bordure A2
- Mur de soutènement
- Mur de pierre pour entourage d'arbre
- Arbre



Bon nombre des piétons vitrollains arrivent d'abord en voiture, une voiture qu'il faut bien stationner quelque part pour pouvoir profiter pleinement de notre beau village !

Depuis plusieurs années déjà l'équipe municipale cherche des solutions pour nos concitoyens et leurs visiteurs.

Le Conseil Municipal vient d'approuver le lancement d'études, de demande d'autorisation de voirie et de subventions, pour ajouter des places de stationnement au début du chemin de Céreste, une voie communale, à l'image de celles déjà aménagées sur le coté de la D33.

Une aire de retournement est bien sûr prévue !

État actuel à la fourche chemin de Céreste / D33



ÇA PASSE PAR CHEZ NOUS

Vendredi 13 mars, la 84ème édition de la célèbre course cycliste Paris-Nice passe par Vitrolles-en-Luberon et la montée du col de l'Aire dei Masco, le col favori des cyclistes de notre région.

L'organisation de la course fait appel à des volontaires pour assurer localement la sécurité du parcours sur les communes traversées : si vous êtes intéressé, manifestez-vous auprès de la



Barbentane > Apt

13/03/2026 - Étape 6 - 179,3 km - Accidentée



Un peu d'histoire :

1933 Création de l'épreuve par Albert Lejeune, directeur de deux journaux, Le Petit Journal, basé à Paris, et Le Petit Niçois. Il s'agit d'établir un lien par un événement de sport entre les deux journaux. La course Paris-Nice est présentée comme le prolongement de la saison sur piste en reliant Paris à Nice sans aborder le massif alpin et prend le nom de « Six Jours de la Route ».

La course quitte Paris pour Dijon puis fait étape à Lyon, Avignon, Marseille, Cannes pour se terminer à Nice.

Elle dure six jours.

Le maillot de leader est de couleur azur et or, évoquant le bleu de la Méditerranée et l'or du soleil niçois.



Col de l'Aire dei Masco

Vitrolles-en-Luberon, France

Le Col de l'Aire dei Masco est un col de 7.3 kilomètres. C'est un col de la catégorie 3. Il est situé à Vitrolles-en-Luberon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, France. La pente moyenne de ce col est de 4.2% avec un maximum de 5.5%. Le Col de l'Aire dei Masco monte de 390 mètres au départ à 696 mètres au sommet, pour un total de 306 mètres d'ascension.

Profil



Faits

Distance	7.3 km
Dénivelé	306 m
Pente Moyenne	4.2 %
Pente Maximale	5.5 %
Catégorie du Col	3
Altitude Minimale	390 m
Altitude Maximale	696 m

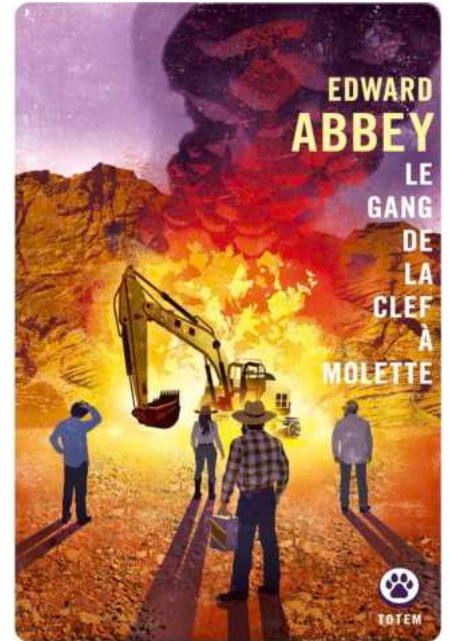
ET SI ON LISAIT ?

Lundi 23 mars 18H30

Laurence SALZE nous présente :

Le gang de la clé à molette d'Edward ABBEY

Révoltés de voir le somptueux désert de l'Ouest défiguré par les industriels, quatre insoumis décident d'entrer en guerre contre la "Machine". Un vétéran du Vietnam accro à la bière et aux armes à feu, un chirurgien entre deux âges, accompagné de sa superbe maîtresse, ainsi qu'un mormon nostalgique et polygame se mettent à détruire ponts, routes et voies ferrées qui balafrent le désert. Armés de simples clés à molette - et de quelques bâtons de dynamite -, ils doivent affronter les représentants de l'ordre et de la morale lancés à leur poursuite. Commence alors une longue traque dans le désert.



ET SI ON LISAIT ? Débat autour d'un livre

Le principe :

Vous l'avez lu ?

Venez !

Vous ne l'avez pas
(encore) lu ?

Venez !

Dates et lieux annoncés sur site /
IntraMuros / affiches



Le 27 janvier 2026 la fidèle assemblée de **ET SI ON LISAIT ?** inaugure joyeusement la salle rénovée de l'ancienne école. Au programme ce jour là : **Le sanctuaire** de Laurine ROUX, présenté par Brigitte DEVINE.

COMPOST & FINANCES

Le composteur collectif installé sur le parking Bellevue fonctionne bien !

Et vous pouvez récupérer le compost mûr pour nourrir vos plantes.

Les ordures ménagères non compostables (dans les containers) nous sont facturées au poids :

Plus de compost = plus de fleurs et moins de taxes !





LE CIGALON - CINÉMA ITINÉRANT à Vitrolles-en-Luberon



Mercredi **25 février**
Mercredi **25 mars**
Mercredi **29 avril**
Mercredi **27 mai**
Mercredi **24 juin**



Mercredi 25 Février
**VITROLLES
EN LUBERON**

LESLEIE MEDINA JULIEN PESTEL JULIEN ARRUTI VANESSA et GUIDE

Mercredi 25 février à 17h :
Accueil crêpes à 16h30 !

« Les enfants de la Résistance »

Pendant l'occupation allemande durant la Seconde Guerre mondiale, François, Eusèbe et Lisa, trois enfants courageux, se lancent dans une aventure secrète : résister aux nazis en plein cœur de la France. Sabotages, messages cachés et évasions périlleuses, ils mènent des actions clandestines sous le nez de l'ennemi. L'audace et l'amitié sont leurs seules armes pour lutter contre l'injustice.

Un film de Christophe Barratier, d'après la bande dessinée Les enfants de la résistance de Vincent Dugomier et Benoît Ers, publiée par Le Lombard.
Sortie en salles : février 2026.
Durée 1h41.



LES ENFANTS DE LA RÉSISTANCE

17:00

VITROLLES EN LUBERON - Salle du Moulin
BILLETTERIE SUR PLACE - ACCUEIL À PARTIR DE 16h30

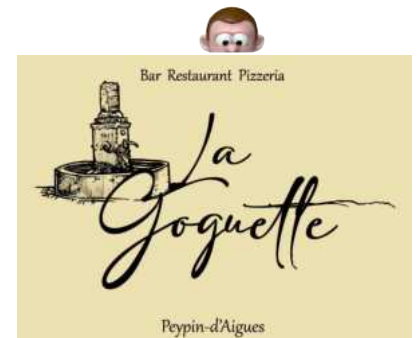
Cinéma Le Cigalon Salle Art & Essai - La Tournée du Cigalon Cinéma itinérant
Association Basilic Diffusion - 70 cours Pourrières 84160 Cucuron - contact@cinemalecigalon.fr
Tarif plein 6.50 € | Adhérents 5.50 € | Tarif réduit 4 € (-18 ans, familles nombreuses, demandeurs d'emploi, RSA, étudiants)

www.cinemalecigalon.fr



Une **pizza** à Vitrolles-en-Luberon ?

C'est possible grâce à
Céline et Christophe
tous les **samedis à 20h**
livrée place de l'église !
Tél. 04 90 07 86 00
avant 19h



C'est quoi ce nouveau truc là en bas à droite ?
C'est le numéro ISSN qui est attribué à notre Bulletin d'information municipal par la Bibliothèque nationale de France, une obligation de dépôt légal qui concerne désormais les bulletins municipaux de l'ensemble des communes françaises.

Conception-réalisation JCS /Vitenlub Z-TEAM

